

Les Officiers Mariniers en retraite et Veuves de Pont-de-Buis rejoignent Châteaulin



Jean Mérour, trésorier, René Malbeaux, président d'honneur de la section de Châteaulin-Plomodiern et Jean-Paul Leroux, président de l'Association des Officiers mariners du Finistère.

L'assemblée générale de l'Association des Officiers mariners en retraite et Veuves avait lieu samedi matin, à la salle Penmez de Châteaulin. Cette amicale regroupe 64 adhérents, retraités, veuves, sympathisants et personnes en activité. Le président d'honneur, René Malbeaux, a ouvert la séance en l'absence du président Jean-Jacques Hascoët, souffrant. Il a présenté Jean-Paul Leroux, président de l'Association des Officiers mariners du Finistère (AOM29), venu à Châteaulin pour évoquer différents sujets, dont la fusion de la section de Pont-de-Buis avec celle de Châteaulin-Plomodiern, portant ainsi l'effectif à 72 membres.

L'amiante au cœur des préoccupations

Après avoir rappelé le rôle et le fonctionnement de l'association, il a indiqué que le nombre d'adhérents, 3 434 en 2019, a baissé de 450 personnes depuis 2015. Il a ensuite abordé le sujet des maladies, « dont il faut toujours s'interroger si elle n'est pas liée à son passé de marin », rappelant les propriétés physiques de l'amiante, utilisée sur les bâtiments de combat jusqu'à son interdiction, en France, depuis le 1er janvier 1997. « L'amiante provoque des maladies du système respiratoire. Si certaines peuvent être bénignes, d'autres sont très graves, comme les cancers des poumons ou de la plèvre et les fibroses ». Signalant qu'en 2015, 3 696 maladies professionnelles liées à l'amiante avaient été reconnues dans tous les secteurs d'activité, Jean-Paul Leroux, a décrit le préjudice anxiété amiante, avec 200 dossiers en cours, 45 dossiers jugés au tribunal de Rennes, en juin 2019, dont 27 indemnités et 18 dossiers en appel.

En conclusion, il a expliqué la procédure à suivre pour déposer un dossier « Anxiété amiante », afin d'être indemnisé.